

Réseaux d'eau - Programme complémentaire de travaux pour l'année 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 5 avril 1993, le Conseil Municipal a adopté le programme de travaux du Service des Eaux pour l'année 1993 en fonction des crédits inscrits au Budget Primitif.

La convention intervenue entre la Ville et l'État pour la modification du réseau d'eau lors de l'élargissement de la RN 73 à Châteaufarine régularise la participation financière de l'État et le remboursement des travaux engagés par la Ville. Aussi au compte programme 2315-84014 correspondant à l'aménagement du secteur de Châteaufarine figure un crédit de 375 119 F qu'il convient de transférer au compte 2315-00512.

Il convient donc d'adopter un programme complémentaire de travaux de ce montant.

Il est proposé d'inscrire à ce programme les travaux suivants :

- renouvellement de conduite d'eau rue d'Anvers : 196 000 F,
- renouvellement de conduite d'eau rue Ribot : 120 000 F.

Sur avis favorable de la Commission Eau et Assainissement, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme complémentaire de travaux proposé,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires ceci dans la limite des crédits inscrits au Budget du Service des Eaux,
- approuver le transfert de crédits mentionné précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.